



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 septembre 2004

Place du Donjon : Approbation du traité de concession

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 septembre 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 septembre 2004

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Adjoints :

M. Rodolphe CHALLET, Mme Geneviève RIZZI

Conseillers :

M. Michel PAILLEY, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2004

DELIBERATION D20040326

AMERU

Place du Donjon : Approbation du traité de concession

Monsieur Gérard NEBAS, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal du 25 juin 2004 a approuvé le choix de la SOPAC pour assurer la construction et l'exploitation du parking du Donjon et l'économie générale de la convention.

Dans les conditions prévues par la loi Sapin modifiée, les négociations avec la SOPAC ont pu se poursuivre.

Ces négociations ont débouché sur l'établissement d'un contrat de délégation.

Au-delà des aspects techniques, il est à noter que le contrat de concession prévoit un fonds de concours de la ville de 2 415 000 € dont les modalités de versement sont précisées dans le contrat de concession.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Désigner la SOPAC comme concessionnaire de cet équipement.
- Approuver le contrat de concession qui prévoit en outre le remboursement par la SOPAC des frais d'études engagés par la Ville d'un montant de 50 685,26 €, et le versement à la SOPAC d'un fonds de concours de 2 415 000 €.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de concession.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gérard NEBAS

[Ordre du jour](#)